

Le Partenariat Français pour l'Eau invite le gouvernement à utiliser les Objectifs de Développement Durable et l'Accord de Paris comme référentiels des politiques engagées pour la relance du pays

Dans une lettre envoyée au Premier ministre, le Partenariat Français pour l'Eau (PFE) invite le gouvernement à adopter les Objectifs mondiaux de développement durable (Agenda 2030) et l'Accord de Paris sur le Climat comme grilles d'analyse des options d'orientations publiques pour le redémarrage du pays. Le PFE suggère aussi spécifiquement que le « plan d'action » sur l'ODD sur l'eau douce de la Feuille de route de la France pour l'Agenda 2030 soit repris et finalisé.

Dans un courrier envoyé au Premier ministre le 2 juin, Jean Launay, président du PFE, a fortement encouragé le chef du gouvernement à adopter formellement les Objectifs de développement durable (ODD) et l'Accord de Paris comme référentiels des politiques engagées pour la relance du pays.

La Feuille de route française pour l'Agenda 2030, résultant d'une vaste consultation facilitée par le Ministère de la transition écologique et solidaire, a été rendue publique le 20 septembre 2019 à l'occasion de l'anniversaire de l'adoption de l'Agenda 2030 aux Nations unies. Le PFE avait participé aux nombreuses réunions de travail et s'en était félicité.

Les contextes français et internationaux ont évolué avec la pandémie. La pertinence des Objectifs de développement durable s'est renforcée. Le Président de la République a lui-même déclaré, à l'occasion de l'événement de haut-niveau sur le financement du développement le 28 mai 2020 : « Atteindre les ODD n'a jamais été aussi difficile et aussi impératif qu'aujourd'hui. C'est ce que démontre la crise du COVID-19 ».

Dans sa lettre au chef du gouvernement, Jean Launay rappelle que les évolutions attendues : « sont le cœur même de l'Agenda 2030 adopté en 2015 par la France et les Nations unies. (...) Les ODD constituent une feuille de route existante, universelle, holistique et équilibrée, et répondent à la fois aux besoins de la France d'un redémarrage soutenable et résilient et aux attentes de nombreux Français. »

Le PFE a accompagné cette recommandation générale de trois recommandations stratégiques supplémentaires dans son courrier :

- 1. Finaliser le volet ODD6 de la Feuille de Route de la France pour l'Agenda 2030 et le compléter en y intégrant les conclusions des Assises de l'Eau**, ce qui permettrait d'avoir une stratégie nationale cohérente pour l'Eau, qui réponde aux besoins et aux attentes.

Le plan d'action pour les enjeux liés à l'eau était très avancé lors de la mise au point de la feuille de route de la France en juin 2019. Il comprenait des actions pour l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, la gestion des ressources en eau, la maîtrise des pollutions, la protection des écosystèmes avec des solutions fondées sur la nature et la participation du public aux décisions.

Les Assises de l'Eau ont constitué un tout avec une première phase tournée vers les politiques d'équipement (2018), et une deuxième sur le grand cycle de l'eau et les politiques de prévention et de préservation (2019).

2. Soutenir le Pacte vert pour l'Europe proposé par la Commission européenne et la place à accorder aux Solutions fondées sur la Nature (SfN) pour sa mise en œuvre

Le « nouveau Pacte (français) pour faire face au changement climatique », issu de la deuxième phase des Assises de l'eau, a en outre ciblé trois objectifs pour une meilleure gestion du grand cycle de l'eau : la protection des captages d'eau potable, les économies d'eau ainsi que la préservation des rivières et des zones humides. L'une des actions retenues pour y arriver est la mise en œuvre à plus grande échelle des Solutions fondées sur la Nature (Action 11 de l'Objectif 3).

Les Solutions fondées sur la Nature pourraient permettre d'atteindre à elles-seules jusqu'à 37% des réductions d'émissions de CO₂ fixées par l'Accord de Paris à l'horizon 2030 (PNAS, 2017).

3. Mettre en œuvre des mesures rapides et fortes pour l'accès à l'eau

En ce qui concerne le domaine de l'eau et au vu des problèmes rencontrés pendant la crise du COVID-19, le PFE a recommandé des mesures pour l'accès à l'eau potable des :

- Français d'outremer
- Français et étrangers en habitat précaire ou sans domicile (SDF, migrants, gens du voyage)
- 1,4 million de Français dont la contamination biologique de l'eau potable excède les normes sanitaires.

La Feuille de Route française vise à atteindre un « accès universel à des services d'eau potable et d'assainissement gérés en toute sécurité, spécifiquement dans les outre-mer ».

- *9% de la population de Mayotte et 10% de la population guyanaise n'ont aucun accès à l'eau potable, menant à une défaillance de la politique du confinement et des « gestes barrière » préconisés.*

Le Partenariat Français pour l'Eau (PFE) est la plateforme de référence des acteurs français de l'eau publics et privés, actifs à l'international. Elle porte depuis plus de 10 ans un plaidoyer au niveau international pour que l'eau constitue une priorité dans les politiques du développement durable et favorise les échanges entre les savoirs-faire français et ceux des autres pays.

Le PFE vise à faire connaître et à promouvoir au plan international l'approche et l'expertise française en matière de gestion de l'eau : une approche particulière car résolument multi-acteurs, et toujours innovante depuis sa mise en place dans les années 60 en France.

Le PFE rassemble aujourd'hui environ 200 membres, acteurs publics et privés de l'eau, qui sont à l'image de la gestion de l'eau en France.

Nous suivre : www.partenariat-francais-eau.fr



You Tube



Contacts Presse :

Marie-Laure Vercambre,
Directrice générale
Tél. 06 80 04 04 81
marie-laure.vercambre@partenariat-francais-eau.fr

Camélia Moraru
Responsable Communication
Tél. 06 24 59 45 79
camelia.moraru@partenariat-francais-eau.fr